Bulgarie : les raisons de l’impact particulier de la bronchopneumopathie

Description

La bronchopneumopathie chronique obstructive (ou BPCO) se caractérise par une obstruction permanente des voies aériennes et des poumons, entraînant une gêne respiratoire tel qu’un essoufflement et peut avoir des conséquences médicales graves. Cette affection est chronique, mais la médecine moderne permet à la fois de la contrôler et de ralentir son évolution.

A l’occasion de la Journée mondiale de la BPCO, le 20 novembre, le Dr Nikolaï Ianev, pneumologue au sein de l’hôpital universitaire St. Ivan Rilski de Sofia, a rappelé qu’en Bulgarie, cette affection n’est souvent pas diagnostiquée comme elle le devrait. Le thème principal de la journée mondiale portait cette année sur l’importance de mesurer la fonction pulmonaire par la spirométrie (avec usage du tensiomètre pour l’hypertension et de l’électrocardiogramme).

Le milieu médical estime que la fréquence de la BPCO en Bulgarie est nettement supérieure à la moyenne européenne : elle toucherait actuellement plus de 10 % de la population des personnes âgées de plus de 40 ans. Selon les données de la Caisse Nationale d’assurance maladie, les patients diagnostiqués en Bulgarie étaient 90 619 en 2023. Il s’agit pour l’essentiel de fumeurs actifs, passifs ou d’anciens fumeurs de cigarettes. Le Dr Ianev a indiqué qu’*« environ 75 % de tous les cas de BPCO surviennent chez des personnes ayant des antécédents de tabagisme »*, tout en soulignant que *« la consommation d’autres produits du tabac tels que les cigarettes électroniques et les cigares, de même que l’exposition prolongée aux particules de poussière, aux dioxydes d’azote, aux produits chimiques, à la poussière, aux vapeurs, etc. augmentent également le risque de développer la maladie ».* Cette maladie représente un gouffre pour les systèmes de santé européens, d’où des campagnes de sensibilisation de plus en plus nombreuses, y compris en Bulgarie.

Sources : *Zdrave, News, Mediapool.*

date créée
28/11/2024
Champs de Méta
Auteur-article : Stéphan Altasserre